

## **SOMMAIRE**

- La Société Française de Coaching : une référence sur le marché
- Instances et organisation de la SFCoach®
- La Déontologie : une priorité de la SFCoach®
- L'agrément : une garantie de reconnaissance professionnelle
- Profil des membres de la Société Française de Coaching
- Qu'est ce que le coaching ?
- Les différents coaching
- Les interventions de coaching
- Chiffres-Clés du marché coaching en France

## **Annexes**

- Le code de déontologie de la SFCoach®
- Références bibliographiques

**Permanence**  
94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [sfcoach@wanadoo.fr](mailto:sfcoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

**Siège social**  
10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901



## **SOCIETE FRANCAISE DE COACHING UNE REFERENCE SUR LE MARCHE**

Créée en 1996 par un groupe de 15 professionnels, la Société Française de Coaching est aujourd'hui la première organisation représentante du coaching en France.

Elle rassemble près de 600 spécialistes du coaching, exerçant en profession libérale, en cabinet conseil et en entreprise comme coach interne.

Provenant d'horizons différents mais unis par une même vision du métier et des qualités requises à son exercice, ses membres s'engagent au strict respect du code de déontologie défini par la Société Française de Coaching.

### **UNE TRIPLE VOCATION**

Dès sa création, la Société Française de Coaching a œuvré à la légitimité et à la transparence de ce nouveau métier en le dotant :

- d'un code de déontologie qui fait aujourd'hui référence
- d'une démarche d'agrément, garante du professionnalisme de ses membres.

S'affirmant comme un pôle professionnel de référence, la Société Française de Coaching poursuit son développement en répondant à une triple vocation :

- Faire connaître et valoriser les spécificités du coaching auprès des entreprises et leur permettre d'y avoir recours dans les meilleures conditions d'efficacité ;
- Etre un lieu d'échanges fructueux pour ses membres et un espace de réflexion sur l'approfondissement et l'évolution du métier ;
- Constituer, à travers une politique de label, une qualification de référence, gage du haut niveau d'expertise de ses membres titularisés.

**Permanence**  
94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

**Siège social**  
10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE COACHING

### LES ETAPES-CLES DE SON DEVELOPPEMENT

- 1996 Création de la Société Française de Coaching, dénommée SFCoach®
- 1996 La SFCoach® édicte le premier code de déontologie de la profession et initie un processus d'agrément volontaire avec la création du label « Membre Titulaire »
- 2000 La SFCoach® rassemble 300 praticiens du coaching
- 2001 Création de la première délégation régionale : SFCoach Rhône-Alpes et du label de « Membre Associé » pour les coachs souhaitant bénéficier d'une reconnaissance professionnelle de leurs pairs sans aller jusqu'à la titularisation.
- 2002 La SFCoach® regroupe près de 600 coachs professionnels. En moyenne, le nombre de ses adhérents croît de 20 % chaque année.



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE COACHING

## INSTANCES ET ORGANISATION

La Société Française de Coaching est une association à but non lucratif.

Elle est administrée par un **Conseil d'Administration** composée de 15 personnes élues.

Sa direction est assurée par un Président et un Vice-Président entourés d'un Bureau de 6 membres choisis parmi les Administrateurs.

### INDEPENDANCE DES POUVOIRS

Soucieuse de différencier les instances d'actions, des instances d'instruction d'admission et de respect de la déontologie, la SFCoach® s'est dotée d'une organisation garante d'une séparation des pouvoirs.

**Le Comité d'Agrément et de Déontologie (CAD)** instruit les dossiers d'admissions et s'assure de l'application de la déontologie. Il est composé de 12 membres qui élisent, en leur sein, un Président, un Vice Président et un Secrétaire. Ce comité est totalement indépendant dans ses décisions et recommandations. Il rend compte de son activité au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

### DES GROUPES D'ÉCHANGES

Afin de favoriser les échanges d'expériences et d'élargir les connaissances de chacun, la SFCoach® anime des **groupes d'échanges de pratiques**. Rassemblant une dizaine de coaches placée sous l'autorité d'un animateur, ces groupes se réunissent régulièrement pour confronter leurs expériences et perfectionner leurs pratiques. Il existe 15 groupes d'échanges de pratiques auxquels participent plus de 150 coaches.

**Permanence**  
94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [sfcoach@wanadoo.fr](mailto:sfcoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

**Siège social**  
10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE COACHING

### **UNE IMPLICATION DANS LA RECHERCHE**

Référence dans la profession, la SFCoach<sup>®</sup> s'investit dans les travaux de recherche. Elle s'est dotée, pour ce faire, d'une Commission d'Animation Scientifique et entretient des contacts avec ses homologues européens et internationaux afin de promouvoir le coaching et développer la recherche théorique.

## LA DÉONTOLOGIE : UNE PRIORITÉ DE LA SFCOACH

Pour la SFCoach<sup>®</sup>, la déontologie est fondamentale. Elle vise à poser, en préalable à l'exercice du métier de coach, le respect de la personne du coaché, de l'entreprise qui fait appel à un coach et la protection du coach lui-même.

Expression d'une position éthique, le code de déontologie pour la pratique du coaching professionnel a été établi par la SFCoach<sup>®</sup> dès sa création. Il fait aujourd'hui référence sur le marché et bon nombre d'entreprises s'y réfèrent pour encadrer leur recours au coaching.

Énoncée de manière claire et précise, ce code formule des points de repères déontologiques compte tenu des spécificités du coaching en tant que processus d'accompagnement d'une personne dans sa vie professionnelle.

**Le Code de déontologie (voir en annexe) est articulé autour de cinq thèmes :**

1. **Devoirs du coach** : cadre de l'exercice du coaching, confidentialité, supervision, respect des personnes, obligation de moyens
2. **Devoirs du coach vis-à-vis du coaché** : lieu, responsabilité des décisions, demande formulée, protection de la personne
3. **Devoirs du coach vis-à-vis de l'organisation** : protection des organisations, cadre de la restitution au donneur d'ordre, équilibre général du système
4. **Devoirs du coach vis-à-vis de ses confrères** : utilisation des appellations de la SFCoach, obligation de réserve
5. **Recours auprès de la SFCoach<sup>®</sup>**

***L'adhésion à la SFCoach<sup>®</sup>, qu'il s'agisse d'adhésion simple ou d'adhésion à l'un des statuts de membres labellisés (Fondateurs, Titulaires ou Associés) implique un strict engagement au respect des principes déontologiques établis par la SFCoach<sup>®</sup>. Ce code est opposable à tout membre de l'association.***

## **L'AGREMENT : UNE GARANTIE DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE**

Dés l'origine, la Société Française de Coaching a souhaité garantir aux personnes et aux organisations ayant recours aux coachs, membres de l'association, un niveau élevé de professionnalisme et un attachement prouvé à une éthique professionnelle.

Pour ce faire et outre l'adhésion qui implique le strict respect de la déontologie professionnelle, la SFCoach® s'est engagée dans la création d'une politique de label pour les membres qui en font la demande.

Outre le label de Membre Fondateur, attribué d'office aux créateurs de l'association, la SFCoach® dispose d'un processus d'agrément ouvrant sur deux statuts de membres labellisés. Tous deux sont octroyés à l'issue d'un processus d'évaluation rigoureux instruit par le Comité d'Agrément et de Déontologie.

- Le label « Membre Titulaire de la SFCoach » atteste d'une compétence et d'une expérience éprouvées dans le métier de coach. Il requiert un minimum d'année de travail sur soi et de pratique professionnelle confirmée.
- Le label « Membre Associé de la SFCoach », reconnaît le niveau professionnel d'un coach engagé sur une voie de développement professionnel et personnel en tant que coach. Créé en 2001, ce label a ouvert la voie d'une reconnaissance professionnelle pour les coachs désireux de pouvoir faire évaluer la qualité de leur expérience en coaching.

A ce jour, la SFCoach® enregistre une croissance des demandes pour le Label de « Membre Associé », appelé à connaître rapidement un fort développement.

**Permanence**  
94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.scoach.org](http://www.scoach.org)

**Siège social**  
10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901

## **PROFIL DES MEMBRES DE LA SOCIETE FRANÇAISE DE COACHING**

Les 560 professionnels du coaching, membres de la SF<sup>®</sup>Coach<sup>®</sup>, représentent des courants variés de sciences humaines et sociales. Cette diversité, gage d'ouverture d'esprit et d'échanges, fait partie des principes fondateurs de la SFCoach<sup>®</sup>.

Indépendamment de leur origine et de leur formation, tous reconnaissent la nécessité de connaître le monde de l'entreprise, de maîtriser la théorie et la pratique du coaching et de disposer d'un esprit ouvert.

### **Une diversité d'origine**

D'horizons et de cursus divers, les membres de la SFCoach<sup>®</sup> sont d'anciens dirigeants, ingénieurs, consultants en ressources humaines, psychologues ou encore médecins.

Ils représentent des courants variés des sciences humaines et sociales :  
psychanalyse, analyse transactionnelle, programmation neuro-linguistique, analyse systémique, thérapie cognitive et comportementale, gestalt-thérapie, ...

Selon les résultats d'une enquête réalisée en 2001 :

- 53% sont issus de grandes écoles (commerce, gestion, ingénieur)
- 45 % sont diplômés en sciences humaines (sciences sociales, psychologie,...)
- 65 % ont suivi une formation spécifique au coaching, aux techniques d'écoute active et à la relation d'aide
- Tous ont fait un travail personnel d'au moins 2 ans en thérapie analytique et/ou psychanalytique.

#### **Permanence**

94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

#### **Siège social**

10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901





SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE COACHING

### **Activités et statuts**

- 75 % des coachs exercent en profession libérale ou en SARL
- 10 % sont salariés de cabinet conseil en ressources humaines
- 15 % sont employés par l'entreprise en tant que coachs internes
- La plupart exerce en parallèle d'autres activités liées aux ressources humaines : management, recrutement, formation, organisation.
- Un peu moins de 30 % vivent uniquement de missions de coaching.

## QU'EST-CE QUE LE COACHING ?

**« Le coaching est l'accompagnement, limité dans le temps, de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs potentiels et de leur savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels »**

### UN BÉNÉFICE POUR LA PERSONNE ET L'ENTREPRISE

Engagé dans le cadre professionnel, le coaching bénéficie à la personne **et** à l'entreprise. En tant que méthode destinée à révéler les potentiels d'un individu ou d'un groupe, le coaching se place au point de croisement entre le développement de l'individu et celui de l'entreprise. Il permet à une personne, un groupe d'améliorer ses propres performances pour mieux répondre à la demande de l'entreprise, soucieuse de son efficacité.

### ***Le coaching diffère de la psychothérapie***

*Le coaching s'attache à révéler les potentialités et les compétences de la personne et à lui permettre de s'en servir en fonction de ses propres objectifs. La psychothérapie a, quand à elle, pour objectif de rechercher le lien entre la situation actuelle et le passé d'une personne. Elle répond à la question « Pourquoi ? ».*

### ***Le coaching n'est pas du conseil***

*Le coach ne sait pas à la place de son client. Il a pour mission, par ses questions, son écoute et son rôle de miroir, de permettre à son client de trouver et mettre en œuvre ses propres solutions.*

**Permanence**  
94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

**Siège social**  
10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE COACHING

## LES TECHNIQUES AU SERVICE DU COACHING

Révéléateur de potentiels, le coaching repose sur des méthodes d'analyse, de diagnostic ou d'entraînement issues des sciences humaines, sociales et systémiques et associe les méthodes de management et de gestion des ressources humaines. Forme rigoureuse de dialogue entre deux personnes, il impose au coach de savoir écouter activement, de stimuler la réflexion du coaché sans l'influencer ni le conseiller.

Parmi les techniques d'écoute active utilisées dans les démarches de coaching figurent :

- L'Analyse Transactionnelle
- La Process Communication, issue de l'Analyse Transactionnelle
- La programmation neuro-linguistique (PNL),
- La systémique,
- La psychanalyse,
- L'approche cognitive et comportementale,
- La Gestalt
- Le modèle de Palo Alto

Ces différentes approches ne sont pas exclusives les unes des autres mais se complètent en fonction de la situation de coaching rencontrée. Pour la plupart récentes (moins de 30 ans), ces techniques évoluent vite au rythme de la connaissance du comportement des personnes et de leur communication. C'est la raison pour laquelle, la SFCoach® incite ses adhérents à confronter régulièrement leurs expériences dans le cadre de groupes d'échanges et à s'inscrire dans un processus de développement permanent.



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE COACHING

## LES DIFFERENTS COACHING

Le coaching peut être centré sur la personne ou sur une situation. Son objectif est néanmoins similaire : donner à la personne les moyens de réussir un projet ou une action et, plus globalement, d'améliorer sa performance au sein de l'entreprise.

### LE COACHING CENTRE SUR LA PERSONNE

**Ce coaching répond à de nombreuses situations :**

1. **Image et leadership** : le coaching renforce l'autorité naturelle du leader
2. **Prise de poste** : le coaching permet d'identifier les enjeux et d'éviter les fausses pistes
3. **Dépassement d'un obstacle professionnel** : le coaching aide à faire le point, à traverser une crise passagère ou à trouver un second souffle
4. **Gestion du stress et des émotions** : le coaching permet de relâcher les tensions et mieux gérer le stress

### LE COACHING CENTRE SUR LA SITUATION

**Ce coaching recouvre plusieurs domaines :**

1. **Les conflits managériaux** : le coaching aide le manager à clarifier ses propres enjeux et à améliorer sa communication interpersonnelle
2. **La conduite du changement** : le coaching aide la personne à percevoir les opportunités du changement et à en devenir acteur
3. **La cohésion d'équipe** : le coaching permet de modifier un état d'esprit et de se concentrer sur des modes collectifs de fonctionnement.

**Permanence**  
94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.scoach.org](http://www.scoach.org)

**Siège social**  
10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901

## LES INTERVENTIONS DE COACHING

Les interventions en coaching, qu'elles soient engagées à la demande de l'entreprise ou d'une personne individuelle, doivent être encadrées par un engagement contractuel.

Trois points sont essentiels à la garantie d'un coaching de qualité :

- **Le choix du coach** : le coach doit disposer d'un minimum de travail de « développement personnel » et d'une expérience professionnelle confirmée. Il doit avoir une connaissance approfondie du monde de l'entreprise, des capacités d'adaptation et un esprit d'ouverture. Il doit respecter une déontologie éthique et disposer d'un lieu de supervision où partager ses expériences et prendre du recul.
- **La durée et le lieu du coaching** : une mission de coaching s'envisage sur une période limitée, fixée d'avance. La durée moyenne d'une intervention se situe entre 6 et 10 séances d'une durée de 2 heures chacune et espacée d'au moins une semaine. Le lieu du coaching doit être précisé, dans l'entreprise ou chez le coach.
- **L'engagement contractuel** : la pratique du coaching à la demande de l'entreprise doit être encadré par l'établissement d'un contrat tripartite. Celui-ci doit mentionner la situation de coaching, les objectifs à atteindre, les modalités d'interventions, la fréquence et le lieu des séances ainsi que le cadre du respect de la confidentialité.

Le prix d'une séance de coaching se situe dans une fourchette de 230 à 450 € l'heure sur une durée et un nombre de séances prévues d'avance. Certains coachs effectuent des prestations pour des particuliers avec un tarif différent : en moyenne 150 € l'heure.

**Permanence**  
94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [sfcoach@wanadoo.fr](mailto:sfcoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

**Siège social**  
10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901

## **CHIFFRES-CLES**

### **LE MARCHÉ DU COACHING EN FRANCE**

#### **Chiffre d'affaires en France**

- En 2002, le marché du coaching était estimé à 100 millions d'Euros.
- Compte tenu de la croissance actuelle, il devrait atteindre 380 à 450 millions d'Euros en 2004/2005.
- La région Ile-de-France concentre 80 % du chiffre d'affaires du coaching, suivie par la région Rhône-Alpes

#### **Nombre de coachs**

- En 2002, 1800 à 2 000 professionnels déclarent une activité de coaching en France
- 80 % d'entre eux exercent en Ile-de-France. La région Rhône-Alpes arrive en deuxième position pour le nombre de coachs exerçant uniquement en province.

#### **Permanence**

94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

#### **Siège social**

10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901

## ANNEXE 1

### LE CODE DE DEONTOLOGIE

#### **Titre 1 - DEVOIRS DU COACH**

##### **Art. 1.1 - Exercice du coaching**

Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation, de son expérience et de sa supervision initiale.

##### **Art. 1.2 - Confidentialité**

Le coach s'astreint au secret professionnel

##### **Art. 1.3 - Supervision établie**

L'exercice professionnel du coaching nécessite une supervision. Les Membres Titulaires de la Société Française de Coaching sont tenus de disposer d'un lieu de supervision, et d'y recourir à chaque fois que la situation l'exige.

##### **Art. 1.4 - Respect des personnes**

Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus de confiance.

##### **Art. 1.5 - Obligation de moyens**

Le coach prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel du coaché, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

##### **Art. 1.6 - Refus de prise en charge**

Le coach peut refuser une prise en charge de coaching pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à lui-même. Il indique dans ce cas un de ses confrères.

#### **Titre 2 -**

##### **Permanence**

94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.scoach.org](http://www.scoach.org)

##### **Siège social**

10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901

## **DEVOIRS DU COACH VIS-A-VIS DU COACHÉ**

### **Art. 2.1 - Lieu du coaching**

Le coach se doit d'être attentif à la signification et aux effets du lieu de la séance de coaching.

### **Art. 2.2 - Responsabilités des décisions**

Le coaching est une technique de développement professionnel et personnel. Le coach laisse de ce fait la responsabilité de ses décisions au coaché.

### **Art. 2.3 - Demande formulée**

Toute demande de coaching, lorsqu'il y a prise en charge par une organisation, répond à deux niveaux de demande : l'une formulée par l'entreprise et l'autre par l'intéressé lui-même. Le coach valide la demande du coaché.

### **Art. 2.4 - Protection de la personne**

Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du coaché.

## **Titre 3 - DEVOIRS DU COACH VIS-A-VIS DE L'ORGANISATION**

### **Art. 3.1 - Protection des organisations**

Le coach est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle il travaille.

### **Art. 3.2 - Restitution au donneur d'ordre**

Le coach ne peut rendre compte de son action au donneur d'ordre que dans les limites établies avec le coaché.

### **Art. 3.3 - Equilibre de l'ensemble du système**

Le coaching s'exerce dans la synthèse des intérêts du coaché et de son organisation.





SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE COACHING

## **Titre 4 - DEVOIRS DU COACH VIS-A-VIS DE SES CONFRÈRES**

### **Art. 4.1 - Droits d'utilisation d'appellations de la Société Française de Coaching**

- 4.1.1 Les membres adhérents peuvent, dans toute communication professionnelle les concernant, faire état de leur « engagement écrit à respecter la Déontologie de la Société Française de Coaching ».
- 4.1.2 Selon leur agrément reçu, les autres Membres ont le droit d'utiliser les appellations déposées ci-dessous dans toute communication professionnelle les concernant :
- Pour les Membres Associés : « Membre Associé de la SFCoach® (logo déposé)
  - Pour les Membres Titulaires : « Membre Titulaire de la SFCoach® (logo déposé)
  - Pour les Membres Fondateurs : « Membre Fondateur de la SFCoach® (logo déposé)
- 4.1.3 Les droits ci-dessus sont conditionnés au versement effectif par le Membre concerné de sa cotisation annuelle appelée.

### **Art. 4.2 - Obligation de réserve**

Le coach se tient dans une attitude de réserve vis-à-vis de ses confrères.

## **Titre 5 - RECOURS**

### **Art. 5.1 - Recours auprès de la SFCoach®**

Tout organisation ou personne peut recourir volontairement auprès de la Société Française de Coaching en cas de manquement aux règles professionnelles élémentaires inscrites dans ce code ou de conflit avec un coach de la SFCoach®

## ANNEXE 2

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Coacher : efficacité personnelle et performance collective, Olivier Devillard, Editions Dunod
- Le métier de coach – François Delivré, Editions d'Organisation
- Les Responsables porteurs de sens, Vincent Lenhardt, INSEP Editions
- Manuel de Coaching – Bernard Hévin, Jane Turner, Editions Dunod
- La dynamique interne du travail, Tim Galway
- Coaching, John Whitmore - Editions Maxima

#### **Permanence**

94, rue St-Lazare  
75009 Paris  
Tél. : 01 42 81 96 70

E-Mail : [scoach@wanadoo.fr](mailto:scoach@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.sfcoach.org](http://www.sfcoach.org)

#### **Siège social**

10, rue de Presbourg  
75116 Paris  
Association Loi 1901